

L'an deux mille quatorze, le 13 février à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BAILLY, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 7 février 2014.

Présents : Dominique BAILLY, Maire, Guy DERACHE, Nadine SAVARY, Gérard DEPRET, Michèle ABELOOS, Nelly THIEFFRY, Jacques LEMAIRE, Isabelle DEREIGNAUCOURT, Adjoints au Maire, Jeannine DEWEZ, Jean DEREIGNAUCOURT, Annie DUPUIS, Viviane SLUSAREK, André PLUQUE, Corinne PLAISANT, Elisabeth TELLIEZ, Jean-Luc DINGHUIN, Grégory DOLIGEZ, Ingrid VERON, Christophe BRAEM, Bénédicte GORISSE, Eric PECQUEUR, Catherine LECOINTRE, Christophe MONDOU

Ont donné pouvoir : Didier BAERT à André PLUQUE, Joël BAERT à Guy DERACHE, Daniel GRUSZCZYNSKI à Viviane SLUSAREK, Edith LORIO à Dominique BAILLY, Frédéric SZYMCAK à Isabelle DEREIGNAUCOURT, Elisabeth ASSUNCAO à Bénédicte GORISSE

Absents:

Monsieur le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Madame Ingrid VERON et comme secrétaire adjointe Madame Virginie MEAUZOONE.

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver le compte rendu de la réunion précédente dont un exemplaire a été transmis à chaque Conseiller Municipal avec la présente convocation.

Monsieur Éric PECQUEUR, pour la minute de silence en l'honneur de Nelson MANDELA explique qu'il ne s'est pas levé car il informe l'Assemblée qu'il y a 30 ans il manifestait avec d'autres jeunes contre le régime d'apartheid, pour la libération de Nelson Mandela et au même moment les gouvernements successifs de droite comme de gauche continuaient à commercialiser avec le régime de l'apartheid et à entretenir des relations diplomatiques.

Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Conseil d'Administration de la S.P.L.
- 2/ Taux de promotion
- 3/ Tableau des effectifs
- 4/ Retrait de Communes du SIDEN-SIAN
- 5/ Adhésion de Communes au SIDEN-SIAN
- 6/ Dénomination de rues

- 7/ Liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction
- 8/ Demande de subvention FDAN
- 9/ Projet immobilier rue du Grand Camp

- 1 -

Conseil d'Administration de la S.P.L.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil d'Administration est composé de 18 administrateurs (6 désignés par le Conseil Municipal d'Orchies, 6 par le Conseil Municipal de Beuvry la Forêt et 6 par le Conseil Communautaire Pévèle Carembault). Il souligne qu'il était administrateur en tant que Conseiller Communautaire. Lors du Conseil Communautaire, il a préféré laisser la place à un autre conseiller. Il informe le Conseil que Madame Isabelle DEREGNAUCOURT a présenté sa démission et il l'en remercie. Monsieur le Maire présente sa candidature pour être administrateur au Conseil d'Administration de la S.P.L. qui gère la PACBO et la Pubeco Pévèle Aréna.

Madame Catherine LECOINTRE demande pourquoi désigner un nouvel administrateur maintenant et pas après les élections municipales prochaines.

Monsieur le Maire explique que la désignation d'un nouvel administrateur a lieu à présent pour la continuité de la gestion du PACBO et de la Pubeco Pévèle Aréna. Il souligne que pour le moment il s'agit d'une phase transitoire et qu'il y a des contrats à signer et la gestion courante à effectuer.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il peut y avoir d'autres candidatures. Monsieur Éric PECQUEUR pose sa candidature. Monsieur le Maire informe qu'il existe deux possibilités pour voter : soit à bulletin secret, soit à main levée. Personne ne souhaite voter à bulletin secret.

Monsieur le Maire met au vote pour sa candidature, 24 voix sont favorables. Deux personnes sont favorables à la candidature d'Éric PECQUEUR (Nadine SAVARY et Éric PECQUEUR). Trois membres du Conseil Municipal se sont abstenus (Bénédicte GORISSE, Elisabeth ASSUNCAO et Catherine LECOINTRE) et deux ont voté contre (Éric PECQUEUR et Nadine SAVARY).

Monsieur le Maire, à l'issue de ce vote, remercie l'Assemblée de sa confiance.

- 2 -

Taux de promotion

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de porter le taux de promotion à 100%. Il rappelle que par délibération en date du 27 juin 2007, le taux de promotion a été fixé à 50% de l'effectif de fonctionnaires promouvables. Le C.T.P., lors de sa réunion du 20 décembre 2013 a proposé de passer ce taux à 100% de l'effectif des fonctionnaires

promouvables, comme le conseille le Centre de Gestion du Nord. Monsieur le Maire explique que l'autorité territoriale reste souveraine dans son choix de promouvoir les agents.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCEPTE de fixer le taux de promotion à 100% de l'effectif de fonctionnaires promouvables.

- 3 -

Tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs en transformant un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe en poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe et deux postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe en poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire,

A l'unanimité,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs.

- 4 -

Retrait de communes du SIDEN-SIAN

A la demande du SIDEN-SIAN,

Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer conformément à l'article L 5211-18 CGCT,

DONNE, à l'unanimité,

Un avis favorable au retrait de la Commune de Neuville Saint Vaast pour la compétence « Eaux pluviales ».

Adhésion de communes au SIDEN-SIAN

A la demande du SIDEN-SIAN,

Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer conformément à l'article L 5211-18 CGCT,

DONNE, à l'unanimité,

Un avis favorable à l'adhésion au SIDEN-SIAN :

1) De la nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Douai (à l'exception de Brebières), du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Douai Nord - Ouest et du Syndicat Intercommunal de la Région de Flines à Guesnain pour la Compétence « Eau potable et industrielle » sur le territoire de 27 Communes et les compétences « Assainissement collectif », « Assainissement non collectif » et « Eaux pluviales » sur le territoire de 9 communes.

2) De la nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre, de la Communauté Nord Maubeuge, de la Communauté de Communes Sambre-Avesnois, de la Communauté de Communes Frontalière Nord Est Avesnois et SIVU pour la requalification de la friche industrielle CLECIM pour la compétence « Eau potable et industrielle » sur le territoire de 24 Communes et les compétences « Assainissement collectif », « Assainissement non collectif » et « Eaux pluviales » sur le territoire de 14 Communes.

Dénomination de rues

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que dans le cadre de l'opération d'aménagement du Quartier du Carnoy par le bailleur NOREVIE, les futures rues parallèles à la rue des Jonquilles soient dénommées rue des Pivoines et rue des Tulipes.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE la dénomination rue des Pivoines et rue des Tulipes dans le Quartier du Carnoy.

Liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Assemblée est amenée à délibérer sur la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction. Deux profils de poste sont concernés :

- Le concierge de l'Hôtel de Ville,
- Le concierge du cimetière.

Il souligne que chaque concession de logement est octroyée à titre gratuit et que les charges courantes liées au logement de fonction sont à acquitter par l'agent.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction.

Demande de subvention FDAN

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer une demande de subvention au Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord (FDAN) auprès du Département du Nord pour une étude environnementale qui porte sur trois axes, à savoir :

- La reconquête et la requalification des nombreuses voyettes de la Ville pour favoriser les déplacements doux (piétons et cyclistes),
- La mise en place d'une gestion optimisée et différenciée des espaces verts,
- La création d'un nouveau parc à vocation naturelle et pédagogique à proximité des nouveaux jardins familiaux.

Après un appel d'offres, l'étude a été confiée au bureau d'études BOCAGE et cette étude s'élève à 37 805,56 € H.T. Un cofinancement à hauteur de 80% peut être apporté par le Conseil Général du Nord (30 244,45 €).

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette demande de subvention.

Projet immobilier rue du Grand Camp

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de la convention opérationnelle « Orchies - Rue du Grand Camp » signée le 8 décembre 2011 entre la Ville et l'E.P.F., l'E.P.F. a acquis l'ancien germoir à pommes de terre et des pâtures constructibles adjacentes pour la réalisation d'une opération d'habitat. Il propose au Conseil Municipal d'approuver la vente de ce terrain par l'E.P.F. au bailleur NOREVIE, qui y réalisera un immeuble collectif de 18 logements à loyer modéré. Il propose également au Conseil Municipal de solliciter le bailleur NOREVIE pour le remboursement des frais de démolition du germoir à la charge de la Ville qui représentent 20% du coût total de la démolition soit 47 333,52 € H.T.

Monsieur le Maire rappelle que dans un premier temps, tout ce foncier avait été acquis par un promoteur, MARIIGNAN, pour y construire des maisons. Mais déjà le problème du germoir se posait car, avec l'achat du foncier, le coût de démolition du germoir et la revente des maisons, MARIIGNAN ne trouvait pas le point d'équilibre. Un nouveau promoteur privé est arrivé, SOFIM pour un projet de mixité sociale. NOREVIE était également intéressé. Le coût de démolition du germoir posait toujours problème, il grevait le budget. La Municipalité a donc proposé d'utiliser l'outil Etablissement Public Foncier (E.P.F.) subventionné par le Conseil Régional. L'E.P.F. a donc acquis le foncier, s'occupe de la démolition du germoir à pommes de terre avec une partie à charge de la puissance publique, la Ville d'Orchies à hauteur de 20% et revend le foncier à NOREVIE en cohérence avec la Ville.

La délibération proposée relève de deux axes :

- Flécher la vente de l'E.P.F. en direction de NOREVIE
- Demander à NOREVIE de rembourser à la Ville les 20% du coût de démolition du germoir.

En passant par une entreprise privée la démolition aurait coûté à NOREVIE environ 150 000 €. En passant par l'E.P.F., elle ne coûte que 50 000 €. Ce qui fait gagner 100 000 € à NOREVIE et lui permet par la même occasion d'équilibrer son budget. Il souligne que l'E.P.F. n'intervient que sur des friches industrielles ou commerciales. La Municipalité a signé plusieurs conventions avec l'E.P.F. : une concernant l'ancienne site CARNEAU, une autre concernant la droguerie BERNARD rue Léon Rudent et celle qui fait l'objet de ce débat. L'E.P.F. achète, démolit et revend et la puissance publique fait des appels à projets qui peuvent intéresser des bailleurs privés comme des bailleurs sociaux qui vont répondre à un cahier des charges qui stipulera la prise en compte par le bailleur des 20% de démolition. Ce qui revient à une opération blanche financièrement pour la Commune.

En réponse à Madame Catherine LECOINTRE sur la question des sites CARNEAU et droguerie BERNARD, Monsieur le Maire informe qu'un appel à projet sera lancé pour la construction de logements et parkings avec aménagement paysager en plus. L'E.P.F. en partenariat avec la Commune est en train d'établir le cahier des charges. Monsieur le Maire explique que si la Commune ne fait rien sur ce foncier, des projets de particulier à particulier s'organisent et la Commune ne maîtrise plus rien. Selon le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), il y aurait possibilité de construire des tours, etc.

Monsieur Jean DEREGNAUCOURT, en qualité d'animateur du SCOT du Douaisis, félicite la Municipalité d'Orchies et le Conseil Municipal de prendre des décisions qui vont dans le bon sens en construisant des logements sans consommation d'espaces supplémentaires, mais en utilisant des espaces urbains qui vont être mis à la disposition des habitants. Il est satisfait également que le Conseil Municipal et les élus favorisent les déplacements doux qui sont bons pour l'environnement en diminuant les émissions de gaz à effet de serre, ce qui est une recommandation du plan climat mis en place par le SCOT.

Madame Annie DUPUIS demande quand est programmée la démolition du gerموir. Monsieur Guy DERACHE informe l'Assemblée que la démolition débutera le 15 avril avec une phase préalable de dépollution qui durera entre quinze jours et trois semaines. La phase de démolition se fera ensuite par une entreprise qui utilise une « grignoteuse », machine qui mange le mur en descendant. Avant il y aura une dératissage en deux phases : pose de produits dératissant et ensuite ramassage des rongeurs et lapins. Ensuite l'E.P.F. remet en place de nouvelles clôtures pour les maisons mitoyennes de la parcelle où se trouve le gerموir, comme il a été fait pour le site de la Droguerie BERNARD. Une réunion avec l'E.P.F. et NOREVIE aura lieu pour remettre les informations nécessaires aux riverains.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la vente de ce terrain par l'E.P.F. à NOREVIE et autorise Monsieur le Maire à solliciter le remboursement des frais de démolition à NOREVIE à hauteur de 20%.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil pour le dernier Conseil Municipal de cette mandature pour leur engagement quelle que soit leur sensibilité. Il remercie toutes les personnes qui ont contribué à faire avancer les dossiers de la Ville et qui ont travaillé pour les concitoyens. Il espère que la campagne électorale qui commence sera respectable et que l'engagement politique à venir sera honoré en faveur de tous les citoyens dans le respect des uns et des autres.

La séance est levée à 20 h 00

	SIGNATURE
Dominique BAILLY	
Guy DERACHE	
Nadine SAVARY	
Gérard DEPRET	

Michèle ABELOOS	
Nelly THIEFFRY	
Jacques LEMAIRE	
Isabelle DEREIGNAUCOURT	
Jeannine DEWEZ	
Jean DEREIGNAUCOURT	
Annie DUPUIS	
Viviane SLUSAREK	
André PLUQUE	
Corinne PLAISANT	
Elisabeth TELLIEZ	
Jean-Luc DINGHUIN	
Grégory DOLIGEZ	
Ingrid VERON	
Christophe BRAEM	
Bénédicte GORISSE	
Eric PECQUEUR	
Catherine LECOINTRE	
Christophe MONDOU	
Didier BAERT (Procuration à André PLUQUE)	
Joël BAERT (Procuration à Guy DERACHE)	
Daniel GRUSZCZYNSKI (Procuration à Viviane SLUSAREK)	
Edith LORIO (Procuration à Dominique BAILLY)	
Frédéric SZYM CZAK (Procuration à Isabelle DEREIGNAUCOURT)	
Elisabeth ASSUNCAO (Procuration à Bénédicte GORISSE)	